

**COMMUNE DE LA TABLE
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 3 FEVRIER 2023**

Membres en exercice : 10
Membres présents : 10

L'an deux mille vingt-trois, le 3 février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de La Table, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-François CLARAZ, Maire.

Présents : Jean CAILLET, Patrice CHAPPELLET, Jean-François CLARAZ, Michel FORAY, Clément JACQUEMOMOZ, Christiane GIRARD, Lina NOVEL-CATIN, Chantal PERRAZ, Claudine PERRIN, Geoffrey THOMAS.

Absents Excusés :

Secrétaire de séance : Claudine PERRIN

Ordre du jour

1. Modification des statuts de la Communauté de Communes Cœur de Savoie
2. Participation de la commune au guichet unique Cœur de Savoie
3. Convention de rappel à l'ordre entre la commune et le Parquet de Chambéry
4. Candidature de la commune à l'adhésion au Syndicat des Eaux de la Rochette
5. Evolution de la tarification de la location du gîte 102 en convention avec Gîtes de France
6. Proposition de tarification mensuelle gîte 102
7. Frais scolaires et périscolaires des écoles du Bourget en Huile et de Presle 2021-2022
8. Subvention au projet de voyage de l'école de Presle
9. Demande de subvention au CD73 pour la mise en conformité du paratonnerre du clocher : FDEC 2024

Minute de silence en mémoire de M René LE STANG

Proposition de retrait du point 2 « Participation de la commune au guichet unique Cœur de Savoie » par manque d'information, il sera présenté au prochain conseil municipal

Le procès-verbal du conseil municipal du 9 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité

1. MODIFICATION DES STATUTS DE LA COM COM CŒUR DE SAVOIE (DELIB 2023.01.01)

Le Maire rappelle que La Communauté de Communes Cœur de Savoie a adopté une modification de ses statuts par délibération du 10 novembre 2022 afin d'intégrer des dispositions introduites par la loi « engagement et proximité » du 27 décembre 2019.

Après présentation des modifications, le conseil municipal approuve à l'unanimité les modifications des statuts de la CC Cœur de Savoie.

2. CONVENTION DE RAPPEL A L'ORDRE ENTRE LA COMMUNE ET LE PARQUET DE CHAMBERY (DELIB 2023.01.02)

La mise en œuvre du rappel à l'ordre a lieu dans le cadre du déploiement de la justice de proximité d'une politique commune et de recherche de prévention des incivilités et des infractions. La convention est signée avec le parquet de Chambéry et précise la procédure de mise en œuvre.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la signature de la convention avec le Parquet de Chambéry.

3. CANDIDATURE DE LA COMMUNE A L'ADHESION AU SYNDICAT DES EAUX DE LA ROCHETTE (DELIB 2023.01.03)

La demande d'adhésion de la commune sera présentée par le Président du comité syndical lors d'une prochaine réunion pour être validée dans les trois mois par les conseil municipaux des communes membres à la majorité qualifiée (2/3 des communes représentant la moitié de la population ou la moitié des communes représentant les 2/3 de la population). En cas d'approbation, la commune de La Table devra à nouveau délibérer pour formaliser son adhésion.

Le conseil municipal après délibération approuve à l'unanimité la demande d'adhésion au syndicat des eaux de La Rochette.

4. EVOLUTION DE LA TARIFICATION DU GITE TOURISTIQUE 102 AU VILLARD DE LA TABLE (DELIB 2023.01.04)

Proposition de nouveaux tarifs :

HIVER			ETE		
Basse saison	20 septembre / 20 décembre	300€	Basse saison	Avril à juin	280€
Moyenne saison	Janvier à avril hors vacances scolaires	320€	Moyenne saison	20 juin / 20 septembre hors vacances scolaires	300€
Haute saison	Vacances scolaires	350€	Haute saison	Vacances scolaires	330€
Week-end 3 nuits	3 nuits minimum	210€	Week-end 3 nuits	3 nuits minimum	195€
Noël	3 nuits minimum	230€			
Jour de l'An	3 nuits minimum	230€			

Après délibération, le conseil municipal approuve la proposition de nouvelle tarification.

5. PROPOSITION D'UNE TARIFICATION MENSUELLE DU GITE TOURISTIQUE 102 AU VILLARD DE LA TABLE (DELIB 2023.01.05)

La commune reçoit parfois des demandes de location aux mois ou pour des locations d'urgence. Le tarif mensuel et les conditions sont à revoir.

Il est proposé que ces locations longue durée soient réservées pour des étudiants, stagiaires ou pour un besoin temporaire d'un particulier ou d'une famille. Le tarif serait de 450 €/mois charges comprises (hors frais de gestion Gites de France). Le CM précise que cette location peut être revue au-delà d'une durée de 3 mois, et qu'un tarif sera proposé en fonction de la saison de location.

Après délibération, le CM approuve la tarification mensuelle du gîte 102.

6. PARTICIPATION AUX FRAIS SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES DES ECOLES DE SECTEUR (DELIB 2023.01.06)

Le Maire rappelle que la commune de La Table n'a pas d'école sur son territoire, mais que les enfants domiciliés sur la commune sont scolarisés sur trois écoles de secteur : Le Bourget-en-Huile, Presle, et le SIVU du Castellet regroupant les communes de Villard-Sallet, La Trinité, Rotherens et Valgelon-La Rochette. Il est proposé d'accepter le coût de la participation aux frais scolaires et périscolaires 2021.2022 sur présentation de justificatifs pour les écoles de Presle et du Bourget en Huile et propose qu'une convention soit établie avec les communes concernées pour définir les conditions de participation aux frais scolaires et périscolaires.

Après délibération, le conseil municipal accepte les propositions du maire concernant la participation aux frais scolaires et périscolaires des écoles de secteur et l'autorise à signer les documents afférents.

7. SUBVENTION D'UN VOYAGE SCOLAIRE DE L'ECOLE DE PRESLE (DELIB 2023.01.07)

L'équipe éducative de l'école de Presle souhaite organiser un voyage scolaire sur le thème « nature et sciences » les 15,16 et 17 mai prochain dans les Bauges. Ce projet concerne 48 élèves. Le coût estimé après participation de la commune de Presle et de l'APE est de 200€ par élève. 10 élèves de La Table sont concernés par ce projet. Il est proposé une subvention de 60 € par enfant domicilié sur la commune de LA TABLE. La proposition est adoptée à l'unanimité.

8. DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SAVOIE AU TITRE DU F.D.E.C 2024 POUR LA MISE EN CONFORMITE DU PARATONNERRE DE L'EGLISE (DELIB 2023.01.08)

Il ressort de l'entretien campanaire 2022 la nécessité de mettre en conformité le paratonnerre de l'église en améliorant la prise de terre existante, créant une deuxième descente en cuivre et en installant un parafoudre de type 1. Il est présenté un devis de la Société S.A.E pour un montant de 6926.00€ H.T soit 8311.20 T.T.C. Après délibération, le CM accepte de procéder à la mise en conformité du paratonnerre, et sollicite l'aide financière la plus élevée possible du Conseil Départemental de la Savoie au titre du FDEC 2024 sur la base du devis présenté.

QUESTIONS DIVERSES

URBANISME

Déclarations préalables

EN COURS

MEBANI Alexandrine	Le Villard	rénovation garde-corps, pose fenêtre, modif. garage, prolongement d'un auvent
CŒURJOLLY Jean-François	Le Villard	Pose d'une fenêtre de toit
NOVEL Lilian	La Provenchère	Rénovation d'une habitation Extension à usage de terrasse

Permis de Construire

YVERT Julien	La Provenchère	Construction d'une annexe de 90 m2
--------------	----------------	------------------------------------

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Dépenses d'investissement :

Les travaux prévus pour 2023 : acquisition de la propriété Vuillermet, réserve incendie, sauvegarde des ponts, mise aux normes du paratonnerre de l'église.

Voirie : réfection d'un caniveau, chemin de La Combe, hameau de La Provenchère

Recettes :

Les subventions susceptibles d'être perçues en 2023 : FDEC (épareuse et engazonnement), DETR pour 30 000€,

Il est à noter qu'il y aura moins de vente de bois en 2023

Subvention 2023 : 2 MFR pour 100€, astro CRABE pour 100€, reversement de la subvention de KATEDi à la nouvelle association YAKA.

Concernant une demande d'aide à la construction d'une maison individuelle « une maison pour Ludo », une demande d'aide a été transmises aux communes. A ce jour, comme il n'y a pas d'association porteuse, la commune ne peut donner suite pour l'instant.

AFFAIRES COMMUNALES

- Un compte a été créé sur l'ANFR pour faire une demande de mesure d'ondes électromagnétiques. Avant que la nouvelle antenne soit installée. Plusieurs points de mesures sont proposés : Mairie, plateforme astro, Defay, Tognet.
- La commune souhaite faire valoir son droit de préemption sur des parcelles forestières secteur du Champenet. L'acquisition de ces parcelles doit sécuriser l'installation de la réserve incendie.
- Demandes d'affouage : actuellement, l'affouage n'est pas mis en place sur la commune. A voir avec l'ONF s'il est possible de le mettre en œuvre dans le prochain plan d'aménagement et les conditions de sa mise en œuvre.
- Rappel du litige concernant la pose du transformateur ENEDIS de rue au pont de la Provenchère, une expertise a eu lieu la veille à la demande du plaignant. Un bornage contradictoire pourrait être demandé.
- Concernant la situation de l'eau, une réunion publique sera organisée le 24 février, ce sera également l'occasion de faire de point à mi-mandat.
- Le 15 août, la messe sera donnée à l'église de La Table
- Recensement de la population à La Table en 2024
- Point sur les réunions extérieures des élus.

Prochain conseil municipal vendredi 24 mars à 19h.

La séance est levée à 21h30



La Secrétaire de séance
Claudine PERRIN



Le Maire
Jean-François CLARAZ